

Service : Assemblées	Objet : Nomination des membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) : arrêté modificatif
-----------------------------	---

Le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9-1 ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 avril 2026 fixant la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité ;

Vu l'arrêté n° 178/2026 qu'il convient de modifier ;

Considérant qu'il appartient au Président de procéder à la nomination des membres de cette commission ;

ARRÊTE

Article 1 – Objet

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) est composée ainsi qu'il suit :

1° Conseillers communautaires :

- **M. Thierry MOURGUES**, vice-président délégué aux travaux et à l'ingénierie
- **M. Jérôme BAY**, vice-président délégué à l'habitat et à la politique foncière
- **M. Philippe JOUJON**, vice-président délégué aux mobilités, aux transports et à la voirie
- **Mme Marielle ROCHER**, vice-présidente déléguée à la santé et à l'économie sociale et solidaire
- **M. Roland LONJON**, vice-président délégué aux finances et à la prospective

2° Représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées :

- **M. Alain JUPILLE**, APF France Handicap
- **M. Michel GUERIN**, AFM-Téléthon 43
- **M. Sylvain MACHEFERT**, Antenne DMLA 43
- **Mme Elfy VOLDOIRE**, GEM Autisme 43
- **Mme Danielle MONCHALIN**, Association Les Fuseaux d'Or

PREFECTURE DE HAUTE-LOIRE
COURRIER
23 OCT. 2026

3° Représentants des bailleurs sociaux :

- **M. Jean-François SARRAZIN**, Alliade Habitat
- **M. Michel BRUN**, Logivelay

4° Représentant du comité départemental des sports adaptés :

- **Mme Frédérique CRESPIY**, Comité départemental du sport adapté de la Haute-Loire

5° Représentant d'associations des usagers des transports en commun :

- **M. Pierre POMMAREL**, Association des usagers des transports d'Auvergne

6° Représentant d'associations de personnes âgées :

- **Mme Elisabeth OLIVIER**, Centre de réflexion gériatrique

Article 2 – Durée du mandat

Les membres ainsi nommés le sont pour la durée du mandat communautaire, sous réserve des dispositions applicables en cas de vacance ou de remplacement.

Article 3 – Missions de la commission

La Commission Intercommunale pour l'accessibilité exerce, sur le territoire de la commune, les missions prévues par l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales, et notamment dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, en tenant compte de tous les types de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique).

Article 4 – Exécution

La Directrice Générale Adjointe des Services, Directrice Générale des Services par intérim, de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés, publié et transmis à Monsieur le Préfet de la Haute-Loire.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait au Puy-en-Velay, le 23 OCT. 2026



Le Président,

Jean-Paul BRINGER

A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J. Bringer', written over the printed name 'Jean-Paul BRINGER'.